Journal municipal d'Henryville
Numéro de février 2023

Spectacle d'Alex Roy – 17 février

Une soirée haute en humour en vue pour la fin de semaine de la Saint-Valentin !

Vous pourrez également réserver vos places lors de la journée ''Plaisirs d'hiver'' qui aura lieu le 4 février de 12h30 à 16h30. L'argent comptant seulement sera accepté.

Restez informés

La municipalité privilégie ces canaux de communications rapides et facilement accessibles :

-Site web : www.henryville.ca

-Facebook: www.facebook.com/municipalitehenryville/

Le service d'alerte Telmatik demeure un outil de communications permettant à la municipalité de diffuser des nouvelles urgentes au besoin :

-Inscription à Telmatik : https://henryville.telmatik.com/

*Un journal spécial sur les offres et services locaux de la municipalité est disponible à l'hôtel de ville.

Services municipaux

SERVICES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
Sylvie Larose Asselin Directrice générale et Greffière-trésorière	450-346-4106 poste 4	henryville@mrchr.qc.ca
Marijke Wynants Directrice générale adj.	450-346-4106 poste 1	dga@henryville.ca
Emmanuelle Prud'homme Coordonnatrice des loisirs		loisirs@henryville.ca
Maxime Zniber Technicien en urbanisme inspecteur municipal et gérant de voirie	450-346-4106 poste 2	inspecteur@henryville.ca
Johanne Labonté Secrétaire-réceptionniste	450-346-4106 poste 0	reception@henryville.ca
Suzane Ouellet Johanne Labonté Responsables de la bibliothèque	450-346-4116	biblio@henryville.ca
Danielle Charbonneau Mairesse		danielle.charbonneau@henryville.ca

Mot de la mairesse

Bonjour à vous tous !

Au moment d'écrire ces quelques lignes, le personnel administratif a expédié les comptes de taxes pour l'année 2023. C'est grâce à un excellent travail d'équipe que ce budget cohérent et équilibré est le résultat d'un travail qui représente les priorités et orientations de la nouvelle année.

Je tiens à vous faire part du contexte particulier dont nous avons dû tenir compte dans l'élaboration de ce budget. Je ne vous apprends rien, l'année 2022 aura été marquée par une forte inflation du coût de la vie et cela affecte chacune de nos familles. L'activité économique intense des derniers mois a un impact à la hausse important sur les prix de tous les biens et services que nous consommons et cela est vrai également pour les dépenses municipales et celles de la MRC. Les facteurs principaux qui sont venus compliquer l'élaboration de notre budget 2023 sont la hausse des prix du carburant, des matériaux, des quotes-parts à la MRC et le contrat de déneigement des rues municipales. Ces éléments, hors de notre contrôle, ont un impact important sur le budget de fonctionnement.

Dans les circonstances, je suis dans l'obligation, d'annoncer une hausse du taux de taxe foncière plus élevée que ce à quoi nous vous avons habituée dans le passé. Les taux seront donc fixés pour 2023 à 0,55$ du 100$ d'évaluation pour les unités agricoles comparativement à 0,46$ pour 2022 (9% d'augmentation) et 0,67$ du 100$ d'évaluation pour les autres unités imposables comparativement à 0,62$ pour 2022 (5% d'augmentation). Malgré cette hausse, notre niveau de taxation demeure parmi les plus bas de la région.

Ptss… N'oubliez pas la Saint-Valentin le 14 février !

DIMANCHE – CAUSERIE

Dimanche le 12 février aura lieu le premier dimanche-causerie de la mairesse de l'année 2023 au Centre Récréatif, 110 rue Grégoire de 10h00 à 11h30 à la salle du conseil au 2e étage.

Je vous invite à venir prendre un café et discuter de différents sujets qui touchent la municipalité.

Vous êtes tous les bienvenus !

Votre implication pourrait faire une différence dans nos vies !

Information concernant les avancées des projets et défis de la municipalité :
CONSEIL JEUNESSE D'HENRYVILLE

« Préparer une relève impliquée, intéressée et engagée »

Au cours des dernières semaines, le maire junior est allé à la rencontre des membres de la FADOQ pour voir ce que les jeunes pourraient leur apporter. Lors d'une journée pédagogique, ils ont offert de décorer la salle pour les festivités du temps des fêtes. Le conseil municipal junior est aussi impliqué dans le processus de mise è jour de la politique familiale et de la politique Municipalité Amie Des Aînés ainsi que dans le comité des loisirs. Ils assistent aux réunions du conseil où il est question d'environnement, de loisirs, de sécurité et de transport. Ils apportent leurs grains de sel et c'est tellement agréable. Ils réalisent qu'ils ont leur place et au fil des mois nous leurs donneront la chance de la prendre encore davantage. Le

conseil municipal ainsi que les membres du personnel les félicitent pour leur implication!

« Avant d'investir dans la jeunesse, il faut commencer par donner aux jeunes la voix qui leur revient »

Rafaël Lord, Emy Marchessault, Emrik Wenning, Anthony Perrault
Absent sur la photo: Olia Savoie et Aline Labarre

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC-DES-COPAINS

Vous avez sûrement remarqué que le terrain de baseball a subi une cure de rajeunissement mais surtout une amélioration notable de la sécurité des lieux et de ces installations. Le lancement de la phase II du réaménagement aura lieu dans les prochaines semaines. Cette phase visera principalement la patinoire, la modernisation de l'éclairage du parc, des ajouts d'équipements, de mobilier urbain et d'un rangement extérieur. Dans un premier temps le 7 novembre dernier considérant que la municipalité de Saint-Alexandre a un projet similaire à notre municipalité c'est-à-dire de remplacer leur patinoire extérieure, les deux municipalités ont exprimé le souhait de travailler conjointement afin d'attirer le plus de soumissionnaires et de réaliser des économies d'échelle. En janvier les municipalités de Saint-Alexandre et d'Henryville ont fait paraître à un appel d'offres public commun afin d'obtenir les services d'un ingénieur et pour la réalisation des plans et devis des deux projets de patinoires extérieures.

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dans le but d'atténuer les odeurs dans les secteurs de l'usine de traitement des eaux usées, depuis quelques jours les employés municipaux ont procédé à

l'installation d'une nouvelle technologie. A la fin de l'année dernière, lors d'une rencontre avec un ingénieur et les membres des conseils municipaux de Saint-Sébastien et d'Henryville avons pris la décision de réactiver l'option de la mise en place d'un nouvel ouvrage de traitement des eaux usées qui serait localisé sur un site déjà identifié sur le territoire de la Municipalité, plus loin des résidences mais en zone verte.

RÉFECTION DES TROTTOIRS

Dans le but d'identifier les priorités, durant le mois de novembre en présence d'élus municipaux, de l'inspecteur et de l'équipe du CISSS une tournée des rues du village a été organisée ainsi qu'un atelier d'information en préparation d'un réaménagement des trottoirs et rues du village incluant la gestion durable des eaux pluviales.

CASERNE INCENDIE

Dans les prochains mois un travail conjoint avec le service de sécurité incendie et les représentants municipaux s'amorcera afin d'identifier les besoins en sécurité incendie. Par la suite la municipalité s'informera sur un programme d'aide financière pour la construction d'une nouvelle caserne.

ÉTUDE D'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE

A la fin de l'année 2021 voulant sécuriser les rues Maurice-Duplessis, Jacques-Cartier et Richelieu en vue de l'installation d'un stationnement pour la descente à bateaux et un quai, la municipalité a procédé à une étude d'infrastructure de chaussée et à l'arpentage de ces trois même rues. Ayant reçu ces rapports, durant le mois de février, une consultation publique dédiée aux résidents de ces rues sera organisée. Nous vous informerons de la proposition qui sera déposée.

FAMILLES D'ACCUEIL RECHERCHÉES

Depuis quelques mois, vous avez été nombreux à interpeller le personnel municipal au sujet de l'abondance de petits félins dans les rues du village. Nous avons donc communiqué avec la SPCA de Roussillon. Présentement, plusieurs municipalités font face à cette situation. Beaucoup de refuges sont en surabondance et ne peuvent plus les accueillir. La situation qui pourrait être envisagée serait de trouver des familles d'accueil. Après la signature d'une entente avec la SPCA, une stérilisation pourrait être un moyen de limiter la multiplicité.

Être famille d'accueil, c'est s'occuper bénévolement, dans le confort de son foyer, d'un ou plusieurs chats. Cette transition est très bénéfique pour les chats ayant connu des traumatismes comme la maltraitance ou l'errance.

Être en famille d'accueil leur permet de reprendre confiance en l'humain et de se resociabiliser.

Les chats placés en famille d'accueil y sont pour une période indéterminée.

Les chats placés en famille d'accueil le sont souvent pour des cas particuliers tels que :

• Femelle gestante; • Femelle avec chatons; • Chatons de 12 semaines et moins;
• Chats blessés et en convalescence; • Chats ayant besoin d'être socialisés.

En quoi s'engage une famille d'accueil?

Lorsque vous devenez famille d'accueil, vous vous engager à payer la nourriture, la litière ainsi que les accessoires (jouets, grattoirs, etc.).

Si vous êtes intéressé à faire partie de la solution, n'hésitez pas à communiquer avec la réception de la municipalité au 450-346-4106 poste 0 ou par courriel reception@henryville.ca

RÈGLEMENT NUMÉRO 274 DIGUE FADDENTOWN-OUEST AVEC STATION DE POMPAGE ET CANAUX INTÉRIEURS

Pour votre information le 16 janvier le conseil municipal a adopté une modification au règlement numéro 274.

Voici le contenu intégral de l'article 7 Dispositions pénales-amendes

« Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction :

. Lorsqu'il s'agit d'une personne physique : d'une amende d'au moins 100$ et d'au plus 1000$ pour une première infraction et d'au moins 200$ et d'au plus 2000$ pour chaque récidive;

. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale : d'une amende d'au moins 200$ et d'au plus 2000$ pour une première infraction et d'au moins 400$ et d'au plus 4000$pour chaque récidive. »

Séance du conseil du 16 janvier 2023 en bref

- Embauche si nécessaire d'un journalier pour la patinoire
- Démission de la directrice générale adjointe
- Nomination de Mme Emmanuelle Prud'homme à titre de coordonnatrice aux loisirs
- Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Qc
- Adoption du règlement 224-2022 concernant les travaux de nettoyage de d'entretien du cours d'eau Rivière du Sud Branche 51
- Adoption de deux règlements d'emprunt pour l'acquisition de lots devant servir à la construction d'une caserne incendie et à l'aménagement d'un nouvel hôtel de ville
- Adoption du règlement 222-2022 relatif à la prévention incendie
- Adoption du projet de règlement 223-2022 concernant l'installation d'un arrêt au coin des rues Saint-Georges et Saint-Paul

Le journal municipal

Date de tombée de la prochaine édition : 22 février

Nous contacter : journal@henryville.ca

La Municipalité

Prochaine séance régulière du conseil municipal : 6 février 20h

Nous contacter : Tél.: 450-346-4106

reception@henryville.ca – www.henryville.ca

Patinoire

Comme l'expérimentation de l'année dernière a été positive, le système de lumières de couleurs est de retour pour la période hivernale. **Lorsque la patinoire est ouverte, la lumière verte sera allumée et lorsqu'elle est fermée pour entretien ou autre, la lumière rouge sera allumée.** Merci de respecter ce système pour un bon entretien et le bon fonctionnement de celle-ci.

De plus, vous retrouverez une affiche dans le chalet du parc avec les règles de sécurité des patinoires.

Ouverture de la patinoire si la température le permet.

Horaire régulier

Lundi au vendredi : 18h à 21h

Samedi et dimanche : 13h à 21h

Fermée par mauvais temps ou par temps doux.

Possibilité d'ouverture le vendredi de 16h à 18h selon la disponibilité des bénévoles.

Appel aux bénévoles

Si vous avez du temps à consacrer à nos jeunes, veuillez laisser votre nom au numéro suivant : (450) 346-4106.

Votre implication est nécessaire.

MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE

Règlement 220-2022
concernant les taux de taxation

Considérant que le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023;

Considérant que l'adoption des prévisions budgétaires nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

Considérant qu'en vertu des articles 244.1 et 244.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut utiliser un mode de tarification pour financer tout ou en partie de ses biens, services ou activités, et exiger une compensation du propriétaire ou de l'occupant de l'immeuble;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.3 de ladite Loi, le mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur, lequel bénéfice étant reçu non seulement lorsque le débiteur utilise réellement le bien ou le service, mais aussi lorsque le bien ou le service profite ou est susceptible de profiter non pas à la personne en tant que tel mais à l'immeuble dont elle est propriétaire ou est occupant;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance régulière du 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet du règlement a été déposé à la séance du 13 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Fabry appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le règlement 220-2022 et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2022
FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS
DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX
DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les taux de taxes et les tarifs énumérés aux articles 3 à 18 inclusivement du présent règlement sont imposés et prélevés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Article 3 **Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, au taux de 0.5500 du cent dollars (100 $) d'évaluation pour les unités agricoles et au taux de 0.6700 du cent dollars (100$) d'évaluation pour les autres unités imposables.

Article 4 **Compensation et tarification -prescriptions générales**

4.1 Toute compensation exigée en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., cF-2.1) est exigée du propriétaire de l'immeuble imposable et n'est pas remboursable sauf tel que prévu par la Loi.

4.2 La compensation à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire municipal visé au deuxième paragraphe du troisième alinéa de l'article 205.1 est le montant total des sommes découlant de taxes municipales, de compensations ou de modes de tarification qui seraient payables à l'égard de l'immeuble, en l'absence du paragraphe 4 ou 5 de l'article 204 et du quatrième alinéa de l'article 205.

Article 5 **Compensation –matières résiduelles**

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles, de la collecte sélective des matières recyclables et des matières organiques, une compensation annuelle de 278.87$ est imposée et prélevée par unité de logement d'habitation, de commerce, de bureau ou de local, ou pour tout autre établissement.

La compensation pour l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures ménagères et rebuts encombrants, la collecte sélective des matières recyclables et des matières organiques doivent dans tous les cas être payées par le propriétaire ou par l'occupant inscrit au rôle d'évaluation foncière en vigueur et elle est assimilable à la taxe foncière générale.

Cette compensation est exigible, que le service soit utilisé ou non. Toutefois, le propriétaire d'un immeuble à usage commercial ou industriel peut être exempté du paiement de la présente compensation s'il démontre à la municipalité qu'il détient un contrat particulier avec Compo Haut-Richelieu Inc. ou avec toute autre compagnie reconnue et accréditée par le ministère de l'Environnement du Québec.

<u>Article 6</u> Compensations- aqueduc et égout

6.1) Compensation pour le service d'aqueduc 2023

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'achat, à la fourniture et à l'usage de l'eau potable du réseau d'aqueduc pour les immeubles munis d'un compteur d'eau, une compensation pour la consommation d'eau est établie selon le tarif suivant, pour 1 unité et 250 m^3 de base :

Henryville SD : 310.91$
Henryville Village : 310.91$

Les définitions suivantes seront utilisées aux fins de taxation :

Logement, 1 unité :	Une place d'habitation.
Entreprise à même la résidence 0.5 unité:	À l'intérieur d'un logement, une entreprise possédant la même adresse, s'ajoutant à l'unité du logement
Commerce, 1.5 unités :	Entreprise possédant une place d'affaire selon le rôle d'évaluation
Ferme, 2.5 unités :	Exploitation agricole selon le rôle d'évaluation
Industrie, 3.5 unités :	Industrie possédant une place d'affaire selon le rôle d'évaluation

Le taux de base sera multiplié par le nombre d'unité payée.

6.2) Pour toute consommation excédant le nombre de mètre cube alloué, tel que ci-haut mentionné, le tarif fixé et imposé est de 0,93¢ du mètre cube.

Article 7 Compensation pour le service d'égout 2023

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'entretien, l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées, des stations de pompage et du réseau d'égout et ses composantes, une compensation de 108.95$ est imposée pour toute unité d'évaluation desservie par le réseau d'égout municipal.

Article 8

Remboursement emprunt prolongement du réseau de la Route 133 et rue de l'Église

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation, une taxe spéciale à l'égard de chacun des immeubles dont il est le propriétaire selon la méthode qui consiste à attribuer un nombre d'unités pour chaque catégorie d'immeubles.

Le montant de cette taxe spéciale sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué à chaque immeuble imposable, suivant le tableau décrit au règlement 103-2009 par la valeur monétaire attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situé à l'intérieur du bassin de taxation, pour l'année 2023 le montant sera de 777.44$.

Article 9 Digues et stations de pompages 2023

Afin de pourvoir aux dépenses relatives aux frais d'entretien et d'opération des digues et stations de pompage de la rivière du Sud selon les modalités décrétées par la MRC du Haut-Richelieu, conformément à une quote-part, une taxe spéciale de 100.11$ l'hectare égouttant sera perçue des propriétaires énumérés au tableau de répartition des superficies contributives.

Article 10 Règlement 274 de l'ancienne municipalité d'Henryville SD

Afin de pourvoir au remboursement des frais encourus pour les digues concernées dans le règlement numéro 274 de l'ancienne municipalité d'Henryville SD, une taxe spéciale sera chargée à chaque contribuable concerné, dans les proportions établies dans ledit règlement.

Article 11 Rivière du Sud , branche 51

Afin de pourvoir au remboursement des frais encourus de 34,445.80$ pour l'entretien et la réparation de la branche 51 de la Rivière du Sud règlement 224-2022, une taxe spéciale sera chargée à chaque contribuable concerné dans les proportions établies par la MRC du Haut-Richelieu.

Article 12 Règlement réservoir incendie

Afin de pourvoir au remboursement du règlement d'emprunt 112-2010 concernant le réservoir incendie, une taxe spéciale sera chargée à chaque matricule, à l'ensemble du territoire selon les unités imposables.

La valeur est déterminée selon les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, pour l'année 2023 le montant sera de 19.96$.

Article 13 Règlement Centre récréatif

Afin de pourvoir au remboursement du règlement d'emprunt 175-2017 concernant le Centre récréatif, une taxe spéciale sera chargée à chaque matricule, à l'ensemble du territoire selon les unités imposables.

La valeur est déterminée selon les dépenses engagées relativement aux intérêts annuels et au remboursement de capital de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, pour l'année 2023 le montant sera de 174.01$.

Article 14 Licence de chien

Afin de pourvoir au paiement annuel des frais pour les licences de chien sur le territoire de la municipalité d'Henryville pour l'année 2023, une compensation de 15,00$ est exigée de tout propriétaire ou gardien d'un chien âgé de plus de trois mois.

Article 15 Comptes de taxes 2023

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte leur total est égal ou supérieur au montant fixé par le règlement pris en vertu du paragraphe 4e de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (300.$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

En vertu de l'article 252 de la Loi précitée, le Conseil décrète que le débiteur pourra faire quatre (4) versements égaux pour le paiement de la facture annuelle régulière, soit les : 9 mars, 8 juin, 3 août et 14 septembre, à l'exception des ajustements ou facturation complémentaire; le paiement est dû au trente-et-unième jour de la facturation.

Article 16 **Paiement exigible**

En conformité avec l'alinéa 3 de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 252 de ladite Loi, le solde devient immédiatement exigible et porte intérêt jusqu'au paiement complet.

Article 17 **Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde exigible porte intérêt au taux annuel de 4% pour l'année 2023.

Article 18 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Madame Danielle Charbonneau	Mme. Sylvie Larose Asselin
Mairesse	Directrice générale & Greffière-trésorière

Dernier rappel !

Le festival annuel ''Plaisirs d'hiver'' approche, venez en grand nombre !!

Mise à jour de la politique familiale et Amie des Aînés

Depuis que le conseil a autorisé la mise à jour de la PFM-MADA plusieurs actions ont été complétées :

- Nomination d'un élu porteur de dossier pour les familles : Patrick Wenning
- Nomination d'une élue porteuse de dossier pour les aînés : Josiane Fabry
- Désigner un chargé de projet : Emmanuelle Prud'homme
- Mise en place du comité pilotage qui comprend quatorze membres ainsi que la participation des élus du conseil junior.
- Faire le bilan des actions de la mise en place de la politique actuelle.
- Élaborer un échéancier
- Définir la famille et les aînés : nous conserverons la même définition, la même mission et les mêmes valeurs et principes directeurs
- Nous avons sélectionné un logo (Crédit logo : Tamie Caya)
- Nous avons choisi un slogan : Construisons un futur où il est bon d'y vivre
- Nous établissons un tableau diagnostic du milieu (en cours)

Quatre rencontres du comité de pilotage ont eu lieu jusqu'à maintenant. Nous préparons présentement la consultation publique qui se tiendra au Centre récréatif en avril. Nous érigeons des visuels des accomplissements à la suite de la première politique, préparons un questionnaire afin d'orienter les échanges et déterminons l'orientation générale de la consultation.

Voici les thématiques qui seront emmenés à la consultation :

- Espaces extérieurs et bâtiments
- Habitat – milieu de vie
- Transport – mobilité
- Participation sociale
- Loisirs
- Respect et inclusion sociale
- Communication et services sociaux
- Sécurité

La consultation publique nous permettra de déterminer quelles thématiques sont prioritaires pour les citoyens d'Henryville. À partir de ces priorités nous définirons des objectifs puis des actions que nous mettrons en place afin d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés.

En espérant que votre participation à la consultation sera nombreuse afin que nous ayons une vision précise des enjeux municipaux.

Nous vous informerons des détails de la consultation publique dans le prochain journal !

Spectacle d'Alex Roy

Certificats cadeaux à l'effigie de la Saint-Valentin disponibles à l'hôtel de ville.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARENA DE BEDFORD

- **Heures de glace disponibles pour adultes**

Lundi à partir de 22h15
Mardi et mercredi à partir de 23h00
Jeudi à partir de 22h00
Vendredi à partir de 21h00
Samedi à partir de 20h30, une semaine sur deux
Prix de location : 1 heure / 178$ + tx

- **Patinage libre 6 ans et moins (accompagné d'un adulte)**

Chaque dimanche de 8h30 à 9h20 GRATUIT

- **Patinage libre MARDI matin pour tous**

9h30 à 11h00 GRATUIT

- **Patinage libre JEUDI matin pour adultes seulement**

9h30 à 11h00 GRATUIT

- **Patinage libre DIMANCHE après-midi pour tous**

Dimanche 14h30 à 16h00 une semaine sur 2 selon les activités GRATUIT 19 février, 5-19 mars et 2 avril

- **Hockey libre pour adultes MERCREDI** (5$ par personne, sauf pour le gardien de but)

9H30 À 11H00

- **Hockey libre pour ENFANTS VENDREDI**

15H30 À 16H30 (en alternance novice-atome et bantam, pee-wee) GRATUIT
Casque avec visière, cache-cou, gants, hockey sont requis.

- Heures de glace disponibles en semaine pour les garderies, écoles, ou adultes en avant-midi et après-midi.

Prendre note que le tarif spécial pour les écoles et garderies est de 40$ / heure.

La saison de l'aréna se terminera le 20 avril 2023.

Merci de faire circuler les informations dans votre municipalité.

La direction de l'aréna
Ville de Bedford

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

EXPOSITION *HISTOIRES D'ENTREPRISES* – *LES ARTISANS DU SAVOIR-FAIRE* AU SALON ROUGE

Saint-Jean-sur-Richelieu, 10 janvier 2023 - Le Musée du Haut-Richelieu présentera du 11 janvier au 26 février, au Salon Rouge de la bibliothèque Saint-Luc, une partie de son exposition intitulée *Histoires d'entreprises - Les artisans du savoir-faire* ayant pris l'affiche au printemps 2020.

L'exposition porte sur les divers métiers manuels de Saint-Jean-sur-Richelieu et des environs. Tailleurs, cordonniers, bijoutiers, forgerons et horlogers seront entre autres à l'honneur.

Le directeur du Musée, Mathieu Hébert, remercie Alain Paquette, auteur de *Saint-Jean-sur-Richelieu & cie*, pour son excellent travail de recherche et pour sa contribution à la rédaction, à titre de co-auteur. Il souligne aussi le travail de Marie-Pier Rioux pour les compléments de recherche historique et pour la rédaction. Le directeur remercie également les entreprises locales qui ont collaboré à la réalisation de l'exposition de 2020, soit Chaussures Pierre Roy, Granger Bernier optométristes, Groupe LeSieur et frère, Les Ateliers Bédard, Les Industries Rainville et Plomberie St-Luc.

L'exposition est accessible gratuitement. Le catalogue est en vente à la boutique du Musée.

Bienvenue à tous!

– 30 –

Renseignements : Mathieu Hébert, Directeur

Musée du Haut-Richelieu

450 347-0649

Gratuit pour tous

AÎNÉS À VOS TABLIERS

Vous avez 55 ans et plus ? Vous voulez sortir de la maison ? J'ai la solution.

Venez cuisiner en petit groupe de 4 personnes au CERH et vous repartirez avec quelques petits plats tout prêts !

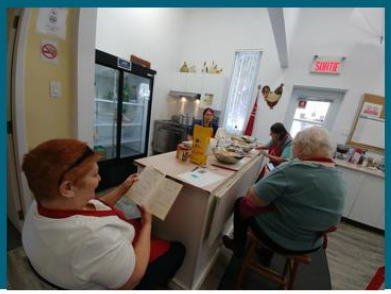

Centre d'entraide régional d'Henryville
791 St-Jean Baptiste, Henryville, Qc, J0J 1E0
450-299-1117 poste 2

Quelques spécifications

- **Ouvert à tous**
- Les ateliers sont toujours les vendredis
- L'atelier dure normalement toute la journée
- C'est complètement gratuit, le CERH fournit les ingrédients requis pour la recette à préparer
- Le respect des autres et du matériel est requis en tout temps
- Vous devez apporter vos contenants pour votre portion à rapporter à la maison

Service d'accompagnement et transport

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

▪Pour la **première fois, vous devez vous inscrire** en téléphonant à la responsable du service transport au 450-299-1117 poste 1.

▪Toujours **appeler minimalement 1 semaine** avant votre rendez-vous pour donner les informations nécessaires pour votre rendez-vous.

▪Nous tenterons de vous jumeler avec un bénévole disponible et nous vous contacterons dans les jours précédents votre rendez-vous pour vous donner le nom du bénévole qui vous accompagnera.

▪La veille de votre rendez-vous, le bénévole vous appellera pour convenir de l'heure qu'il passera vous prendre.

▪Le bénévole vous conduira et vous accompagnera tout au long de votre rendez-vous médical avant de vous ramener à la maison par la suite.

▪Le bénévole a en sa possession une **vignette de stationnement pour les grands hôpitaux** de Montréal. S'il n'y a pas de stationnement disponible ou si la vignette n'est pas valable à cet endroit, **le coût du stationnement revient au bénéficiaire**, donc prévoyez de la monnaie avec vous.

▪La responsable du service vous donnera un **montant qu'il faut prévoir remettre au bénévole accompagnateur pour couvrir ses frais** d'usure de la voiture et le coût de l'essence.

▪Veuillez noter que **nous ne pouvons pas assurer la disponibilité d'un bénévole à chaque demande. Cependant,** nous ferons de notre mieux pour vous aider.

Appelez-nous au numéro :
450 299-1117, poste 1

Chauffeurs

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour effectuer de l'accompagnement pour du transport médical. Un remboursement de 0,46 $ par kilomètre vous sera remis.

Baladeurs

Nous avons besoin également de baladeurs(euses) pour effectuer la livraison de popote roulante.

Être disponible le mardi et/ou le jeudi de 9 heures à 11 h 30.
Le chauffeur doit avoir un permis de conduire valide.

La Popote a pour objectif de garder les personnes âgées le plus longtemps possible à la maison en leur accordant de l'aide pour les repas. Les personnes en difficulté après une opération qui sont temporairement incapables de fonctionner seules peuvent également recevoir cet aide. Les repas sont livrés au domicile.

Compte rendu de la GUIGNOLÉE du 3 décembre 2022

Nous avons passés dans les rues de nos 5 municipalités pour la guignolée cette année soit :
St-Alexandre, St-Sébastien, Sabrevois, Henryville et Venise-en-Québec
La voirie de Sabrevois le vendredi soir à organisée au coin d'une intersection une collecte de fonds pour la Guignolée. Bravo à vous tous.
Nous avons reçu lors de notre Guignolée du 3 décembre dernier la somme de **32097 $** en argent. À ce jour, nous avons reçu 92 demandes de paniers de Noël. En plus des paniers de Noël confectionnés grâce aux dons recueillis lors de la guignolée, cet argent a été remis sous forme de bons de Noël. Qui étaient échangeables chez Marché Richelieu à Venise-en-Québec. Le Centre a acheté : des dindes, des poulets de grain, des bûches de Noël, de la margarine, du pain, des tourtières et des œufs pour chaque panier de Noël pour un montant total de **14,640 $** pour compléter les paniers, le reste de l'argent amassé servira à renflouer la banque alimentaire. Ainsi, nous pourrons aider les familles pendant toute l'année. Nous avons donné au total 371 sacs réutilisables.

Les paniers ont été distribués comme suit :

1. **HENRYVILLE** : 19 paniers pour 8 familles et 11 personnes seules ;
   Reçu 3978$, nous avons donné 76 sacs
2. **SABREVOIS :** 19 paniers pour 10 familles et 9 personnes seules ;
   Reçu 5485$, nous avons donné 76 sacs
3. **ST-ALEXANDRE :** 16 paniers pour 10 familles et 6 personnes seules ;
   Reçu 6320$, nous avons donné 67 sacs
4. **ST-SÉBASTIEN :** 7 paniers pour 3 famille et 4 personnes seules ;
   Reçu 1539$, nous avons donné 28 sacs

5. **VENISE-EN-QUÉBEC :** 31 paniers pour 11 familles et 20 personnes
   Reçu 5300$, nous avons donné 124 sacs

AUTRE : 322$

Commanditaires participants :

1-Caisse Desjardins du Haut-Richelieu **2500$**
2-Seigneuries du Lac à Sabrevois **1000$**
3-Bonduelle Canada Inc. De St-Césaire **(10 caisses de cannes de légumes)**
4-Éleveur de volailles de la Montérégie **250$**
5-Les producteurs de lait de Montérégie Ouest **150 litres de lait 2%**
6-Ferme Jacques Garceau de St-Bernard de Lacolle **600 lbs de patates**
7-Fondation Mirella et Lino Saputo **5400$**
8-Pharmacie Proxim d'Henryville (Kleenex, papier de toilette et essuie-tout)
9-Hôpital vétérinaire Iberville Missisquoi **242 lbs** de moulé a chien**, 48 lbs** de moulé a chat et **144** cannes de nourriture a chat et chien pour un montant approximatif de 800$
10-Ferme la Bouffe d'Or **80 douzaines d'œufs**

Toute l'équipe se joint à moi pour remercier tous les gens et les compagnies qui ont donné pour la guignolée ainsi que tous les bénévoles qui ont fourni de leur temps autant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour cette activité, de même qu'à tous les généreux donateurs. Sans votre soutien, rien de tout ceci ne serait possible. **Merci de votre grande générosité.**

J'espère que vous avez passé de joyeuses Fêtes !!!

France Larocque, directrice générale

Afin d'offrir une saison de soccer aux jeunes résidents d'Henryville, Saint-Sébastien et les alentours, nous demandons votre participation ! 😊

Nous sommes à la recherche d'entraîneurs et d'assistants entraîneurs de soccer. Une fois que nous aurons déterminé le nombre d'entraîneurs bénévoles, nous saurons le nombre d'inscriptions que nous pourrons accepter et ainsi ouvrir les inscriptions début avril !

Idéalement nous aimerions faire trois catégories soit 3 à 5 ans, 6 à 8 ans et 9 à 12 ans.

Il y a aussi de belles possibilités pour les jeunes en PEI qui voudraient faire du bénévolat.

Pour plus d'informations ou pour mentionner votre intérêt contactez ;
Emmanuelle Prud'homme par courriel à loisirs@henryville.ca

BRUN'O LEBAC | Bye bye matières gelées au fond du bac!
📦Couvrez le fond du bac avec des boîtes ou déposez un sac de papier (sans pellicule plastique) à l'intérieur.
🗞️Emballez les résidus alimentaires dans des journaux et des circulaires ou en les mettant dans un sac de papier.
Le mal est déjà fait? La ✨patience✨ et la température seront vos alliés!
👉Rangez le bac dans un endroit plus tempéré ou attendez que la température extérieure s'adoucisse pour que les matières dégèlent.
Pour en savoir plus sur BRUN'O : www.brunolebac.ca

Rappel important de Tricentris la coop

❄Déneiger et déglacer les bacs avant la collecte, c'est important, notamment pour :

- que la neige ne s'accumule pas dans les camions
- que la neige ne se retrouve pas sur les chaînes de tri de matières recyclables
- que le couvercle du bac puisse s'ouvrir librement
- et plus encore!

Club FADOQ Henryville

Salle Sabot d'or, 119 St-Thomas, Henryville Qc J0J 1E0.

Courriel : FadoqHenryville@gmail.com

Internet : gracieuseté de **Derytélécom**

- Jeudi 16 février 2023: Bingo 18 ans et + : jusqu'à 500$ en prix. Ouverture de la salle : 18h00, début à 19h00 les 3ièmes jeudis de chaque mois. Prochain bingo : 16 fév. ; 16 mars ; 20 avril ;18 mai ; 15 juin 2023. Bienvenue à tous les amateurs de bingo. **Informations Lise 514-792-2446**

- Danse Country Vendredi: 10 et 24 février. Animateur Steve Marchessault, Salle Sabot d'or 119 St-Thomas, Henryville. Ouverture de la salle : 18:30. Danse à 19:00. Apporter vos rafraichissements !
Steve Marchessault 450-358-8114 RadioBm@outlook.com **Bienvenue à tous**.

- Soirée de danse en ligne et sociale : 11 février. Salle Sabot d'or 119 St-Thomas, Henryville. Ouverture de la salle : 18:30. Danse : 19:30 Musique : Fernand Brunelle, pratique de danse. Info : Lise 514-792-2446 ou 450-895-2446 et apporter vos rafraichissements.

- Soirée de danse en ligne et sociale : 25 février. Salle Sabot d'or 119 St-Thomas, Henryville. Ouverture de la salle : 18:30. Danse : 19:30 Musique : Richard Lamarre pratique de danse. Info : Lise 514-792-2446 ou 450-895-2446 et apporter vos rafraichissements.

- Pratique de danse en ligne et sociale avec Richard Lamarre: Tous les mercredis en après-midi à partir de 13 :30 , à la Salle Sabot d'or 119 St-Thomas, Henryville. Information : Richard Lamarre, 450-244-8802, cell. : 450-357-7845

- Samedi 18 mars : Mme Claudette Jacques : Formation sur les Mandalas : Sabot d'Or, 119, St-Thomas de 9 :30 à 13:30 au coût de 55.00$. Pour infos : mandalaclaudettejacques@gmail.com ou 514-239-5414.

- 50ième anniversaire du club FADOQ Henryville en 2023 : Nous sommes en préparation de cette célébration qui aura lieu le 22 avril 2023.

- Profitez des avantages de votre carte en encourageant les gens de la région. https://www.fadoq.ca/rive-sud-suroit/rabais

Pourquoi être membre de votre Club FADOQ ?

- Pour profiter de plus de 1 500 rabais et privilèges taillés sur mesure selon les goûts et les besoins des 50+.
- Pour conserver un mode de vie actif en bénéficiant d'une panoplie d'activités sportives, récréatives et culturelles.
- Pour nous aider à mieux défendre les droits collectifs des 50+ et contribuer à notre cause : la qualité de vie.
- Pour recevoir le magazine Virage 4 fois par année ; Et bien plus encore !
- Application mobile FADOQ (gratuite) : Membre FADOQ, votre qualité de vie nous tient à cœur. L'application vous fera économiser ! Informations : https://www.fadoq.ca/rive-sud-suroit/a-propos/app
- Carte de membre/renouvellement : https://www.fadoq.ca/rive-sud-suroit/inscription-en-ligne 25$/année, 45$/24 mois. : Lise Chouinard 514-792-2446

Voici la composition du conseil d'administration pour 2022-2023 :

		Téléphone	Cellulaire
Marcel Veilleux	Président	450-299-2576	450-545-6676
Diane Lemieux	Sec.Trésorière	450-299-2341	450-350-2341
Denis Lafrance	1er Vice-prés.	450-895-2446	514-792-2446
Lise Chouinard	Administratrice	450-895-2446	514-792-2446
Josiane Fabry	Administratrice	450-299-2080	
Françoise Goulet	Administratrice	514-247-2505	
Gérald Hébert	Administrateur	450-299-2257	

Bienvenue aux nouveaux membres !

- Locations du sabot d'or, Salle propriété du club FADOQ Henryville : lors de baptême, fêter la venue de bébé, funérailles, mariage etc. Tarif avantageux Info **Lise 514-792-2446**

Bonne St-Valentin !

Bibliothèque - Nouveautés février 2023

Roman Adulte
Elle r'viendra pas Camille - Guillaume Pinault
Les douze mois de Marie - Marie-Chantal Perron
Femme fleuve - Anaïs Barbau-Lavalette
La route du tabac #2 - France Lorrain

Album Jeunesse
Léon le raton à la mer - Lucie Papineau
Le fil invisible - Patrice Karst
La fougère et le bambou - Marie Tibi

Roman Jeunesse
Micro Big: Filipo aime le spaghetti - Frimousse aime patiner
Micro Big: Lilicorne aime la musique
Lucie la mouffette qui pète #6 - Shallow Vannara

Documentaire Adulte
Le suppléant - Prince Harry
Pierre Gervais: au cœur du vestiaire - Mathias Brunet
Ils étaient l'Amérique #3 - Serge Bouchard

Documentaire Jeunesse
Alerte: culottes meurtrières - Élise Gravel
Nous sommes tous faits de molécules - S.Nielson

Bandes Dessinées
La Rose écarlate #14 – Patricia Lyfoung
Juliette à Hollywood - Rose-Line Brasset
Nelson #23 - Bertschy

Suggestions d'achats ?
Contactez-nous !

www.facebook.com/bibliothe.henryville
biblio@henryville.ca
(450) 346-4116
110 rue Grégoire,
2ème étage

Heures d'ouvertures
Mardi 18h à 21h
Jeudi 18h à 21h
Samedi 9h à 12h30